

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'ORSAINVILLE

REGLEMENT NUMERO 433
(AMENDEMENT AU REGLEMENT DE ZONAGE)

ATTENDU QUE le Conseil de Ville a adopté le règlement numéro 380, divisant le territoire sous sa régie en zones, afin de réglementer l'utilisation du sol, l'occupation et la nature des constructions;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 426, paragraphe 1er du Code des Cités et Villes, le Conseil peut amender le dit règlement numéro 380;

ATTENDU QU'un avis de présentation pour le présent règlement a été régulièrement donné;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Raymond Guillemette, secondé par Monsieur le Conseiller François X. Gadoury et finalement résolu que ce Conseil ordonne et statue par règlement portant le numéro 433 ce qui suit, savoir: -

1.- Le règlement numéro 380 est amendé à l'article numéro 12-2 en y ajoutant le paragraphe suivant: -

" De plus, dans le secteur RC-1, est permis l'installation sur le lot numéro 635-4 d'un commerce de plomberie - chauffage, conformément au chapitre # 27, concernant le stationnement. "

2.- Ce règlement entrera en vigueur, conformément à la Loi.

FAIT ET PASSE A ORSAINVILLE, ce 13-~~12~~¹³me JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 1971.

MAURICE RENAUD,
Maire.

ARMAND LETOURNEAU,
Secrétaire - Trés.

VILLE D'ORSAINVILLE

4215 - Des Sauges

Orsainville, le 22 octobre 1971.

Cher (e) Contribuable,

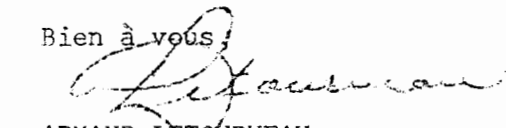
Le Conseil de Ville d'Orsainville a adopté lors de sa séance du 13 octobre 1971, les règlements numéros 432 et 433, amendant le zonage dans votre secteur.

Le règlement numéro 432 permettra l'installation d'une tabagie au numéro 7096 - Boul. du Jardin et le règlement numéro 433 permettra l'installation d'un commerce de plomberie et chauffage au numéro 7085 - Boul. du Jardin.

Conformément à la Loi, une assemblée publique sera tenue le 2 novembre prochain, à 7.00 heures P.M., à l'Hôtel de Ville, pour soumettre ces règlements à votre approbation.

Pour votre information, nous vous transmettons avec la présente, une copie de ces règlements et, si toutefois, vous aviez besoin de détails supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Bien à vous,


ARMAND LETOURNEAU, o.m.a.,
Secrétaire - Trésorier.

AL/lp
Pièces jointes. (2)